

Il appartient aux clubs de comptabiliser le nombre d'Avertissements infligés à leurs joueurs.

Les avertissements consignés dans le PV doivent être considérés comme simple information et non comme notification.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 14h00

Signé : Président de la C.R.D

M^r Mohamed OUALKHCHA